



La commune de LÉDENON

recrute

3 agents recenseurs (vacataires)

MAIRIE de LEDENON

Période de travail : du 5 janvier au 28 février 2026

Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, nommés par arrêté du maire. Ils sont porteurs d'une carte signée par le maire.

Après une formation obligatoire (2 demi-journées), l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte au plus 300 logements à enquêter dans la période légale (environ 4 semaines).

Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance. Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés.

Il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre le coordonnateur communal lors des bilans de collecte.

MISSIONS :

Vous serez chargé principalement :

- d'effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- de déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- de suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- de récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- de relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- de rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
- de restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

PROFIL :

- Etre majeur.
- Autonomie, esprit d'initiative et sens des responsabilités : l'agent est seul sur le terrain. Il rencontre le coordonnateur régulièrement pour le bilan.
- Capacité d'organisation et rigueur : l'agent recenseur doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants. Il doit faire preuve de méthode dans la gestion des questionnaires et du remplissage des documents administratifs.
- Capacité à se repérer : connaissance de la commune, lecture de plans.
- Moralité, neutralité, discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit également respecter le secret des informations récoltées.
- Disponibilité, réactivité : la durée de la collecte est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, voir le samedi. L'agent recenseur doit effectuer sa mission et répondre aux objectifs fixés par le coordonnateur. Il devra être disponible et sera parfois amené à intervenir au pied levé à la demande du coordonnateur.
- Ténacité : l'agent recenseur fait de nombreuses visites pour trouver les personnes qu'il doit recenser à leur domicile.
- Aisance avec l'outil informatique : pouvoir guider les personnes susceptibles de répondre à l'enquête par internet.
- Stabilité dans la fonction : quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables.
- Disposer d'un moyen de déplacement.

- Proximité domicile/secteur d'enquête : l'agent doit travailler de façon ponctuelle dans la journée, ses horaires ne sont pas fixes et son emploi du temps est souvent soumis aux disponibilités de la population. La proximité domicile/secteur d'enquête permettra un gain de temps.
- Une bonne condition physique : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers...

Date limite de candidature : 21 novembre 2025

Contact : Séverine GALLIET, Secrétaire Générale, Coordonnateur du recensement

Tel : 04.30.06.53.41.

Mail : severine.galliet@ledenon.fr

Candidature : lettre de motivation et CV à adresser à

Monsieur le Maire – 7 Place de la Mairie – 30210 LEDENON

Ou mairie@ledenon.fr